



Traité Kilaïm

Michna 1 - Chapitre 4

קַרְחַת הַכָּרֶם,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים: עֶשְׂרִים וְאַרְבַּע אַמּוֹת;
וּבֵית הַלֵּל אוֹמְרִים: שֵׁשׁ עֶשְׂרֵה אַמָּה.
מַחּוֹל הַכָּרֶם,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים: שֵׁשׁ עֶשְׂרֵה אַמָּה;
וּבֵית הַלֵּל אוֹמְרִים: שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה אַמָּה.
וְאִיזוֹ הִיא קַרְחַת הַכָּרֶם?
כָּרֶם שֶׁחָרַב מֵאֲמָצְעוֹ.
אִם אֵין שָׁם שֵׁשׁ עֶשְׂרֵה אַמָּה, לֹא יֵבִיא זֶרַע לְשָׁם.
הִיו שָׁם שֵׁשׁ עֶשְׂרֵה אַמָּה, נוֹתְנִין לָהּ עֲבוֹדָתָהּ, וְזוֹרֵעַ אֶת הַמוֹתֵר.

La kara'hat d'une vigne : Beth Chamaï dit : [s'il y a] vingt-quatre coudées [entre les rangées des vignes de part et d'autre, il sera permis de semer au milieu une autre espèce : de la récolte ou des légumes], [pour] Beth Hillel [il suffit de] seize coudées. Le ma'hol de la vigne : Beth Chamaï dit : [il doit y avoir] seize coudées, pour Beth Hillel [il suffit de] douze coudées. Et qu'est-ce que la kara'hat de la vigne ? La partie au centre de la vigne qui a été détruite. S'il ne s'y trouve pas seize coudées [sur seize coudées], il ne pourra pas y semer [une autre espèce]. S'il y a seize coudées [sur seize coudées], on y laissera [l'espace pour] l'entretien [de la vigne] et il peut semer sur le restant [de l'espace détruit].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions